

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1611 079

Le 15 décembre 2016

OBJET : ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue.***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 novembre 2016, visant à obtenir diverses données concernant la capacité de conduite affaiblie par la drogue, plus précisément :

1- *Nombre de personnes qui ont été arrêtées après avoir consommé de la drogue au volant :*

Vous trouverez ci-joint un tableau faisant état des renseignements demandés. Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

2- *Nombre d'agents qualifiés pour détecter la drogue au volant :*

Nous estimons qu'à la Sûreté du Québec, il y a 2 605 policiers qui sont qualifiés pour faire la détection auprès des conducteurs ayant les capacités affaiblies par la drogue.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé
ÉMILIE ROY
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



**Nombre de conducteurs arrêtés pour conduite avec les capacités affaiblies par la
drogue pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 15 novembre 2016.**

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Nombre de conducteurs arrêtés pour conduite avec les capacités affaiblies par la drogue	24	136	211	215	222	245	276

*Donnée partielle 2016-11-15

Mise à jour : 2016-11-15

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.